



# SILENCE

Avec ou sans papier  
l'étranger est un être humain.

## Notre silence le crie.

LAVAUUR  
1<sup>ER</sup> SAMEDI DU MOIS  
10h - 11h

Le mouvement des cercles de silence a été lancé en 2007 pour protester **contre l'enfermement systématique des personnes sans papiers dans les Centres de Retention Administrative** (comme celui de Cornebarrieu à proximité de Toulouse)

Cornebarrieu



Nous appelons tous celles et ceux qui le souhaitent à nous rejoindre, de façon non violente et silencieuse, pour:

- \* Dénoncer ces conditions de rétention carcérale.
- \* Dénoncer le recours à la violence lors des arrestations dont en particulier les séparations des parents et des enfants et des couples franco-étrangers.
- \* Demander que l'État français respecte le droit d'asile tel qu'il est défini par la convention de Genève de 1951.
- \* Rappeler que **la dignité de chaque personne ne se discute pas, elle se respecte**.

**Cercle de silence de Lavour**

Contacts : cds.lavour@gmail.com  
André Dumoulin (09 73 55 49 73)



Avril 2023

## Politique migratoire, loin des yeux et du droit, qui jugera l'Europe ?

Le cas de la Tunisie mériterait d'être davantage connu. Cible prioritaire de l'Union Européenne, en particulier depuis la révolution de jasmin qui avait provoqué de nombreux départs, la Tunisie a marchandé divers arrangements économiques en échange d'une répression et d'une criminalisation croissante des personnes en exil sur son territoire.

Depuis 2018, elle accepte, sous certaine contrainte, que **l'aide européenne au développement soit détournée** de son objectif initial. Loin de financer la lutte contre les inégalités, pourtant en augmentation dans le pays, elle sert à renforcer les contrôles maritimes dans les zones de départ des personnes migrantes. En l'espace de 5 ans, l'Union Européenne a ainsi déboursé plusieurs dizaines de millions € pour former les gardes-côtes tunisiens et leur fournir du matériel de pointe (patrouilleur, radar, système de surveillance intégré) destiné à repérer les embarcations sur la côte ou en mer et faciliter des renvois vers le territoire tunisien. La Tunisie a dès lors accepté de devenir un État garde-frontière de l'Union Européenne. Et cela n'est pas sans conséquence. En décembre, le Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux (FTDES), l'une des principales associations du pays, dénonçait des « **naufrages consciemment provoqués au large de la Tunisie** » depuis plus de 2 ans. Ce partenaire du CCFD-Terre Solidaire pointait particulièrement la responsabilité des gardes-côtes tunisiens, formés et financés depuis 2018 par l'Union Européenne. **Coups de bâtons, attaque au couteau, manœuvres périlleuses pour faire couler les bateaux, demande d'argent en échange du sauvetage** sont quelques-unes des pratiques recensées grâce aux témoignages de personnes rescapées.

Une question subsiste alors : qui pourra juger et mettre fin à ces atteintes aux droits et à la vie des personnes ? **L'Union Européenne et ses États membres semblent avoir trouvé dans l'externalisation des contrôles frontaliers un moyen imparable pour organiser leur irresponsabilité collective.**

Sophie Duval (chargée de plaidoyer migration du CCFD Terre Solidaire)  
Extrait de l'article publié dans « Échos du monde » de mars 2023